



Nous voilà sortis d'un hiver un peu plus rude que les précédents mais qui n'aura pas, je l'espère, laissé trop de traces. **Les beaux jours sont là**, et tout le monde a, hâte de revivre plus intensément.

C'est le moment des nettoyages pour la végétation qui redémarre. C'est le moment de rendre plus agréable notre environnement, ce que **nous sommes nombreux à faire** en fleurissant les abords des maisons, des jardins, des rues.

Pour la collectivité, c'est aussi un souci: là, ce sont principalement des **bénévoles** qui s'emploient à refleurir nos rues, places et ruelles, et à les maintenir entretenues et propres. Nous les en remercions vivement.

Mais il serait bien que **chacun de nous puisse les remercier**, ne serait-ce qu'en respectant leur action. (en particulier, en veillant aux animaux de compagnie).

Il est tellement plus agréable de vivre dans un environnement propre et accueillant! Pensez y.

Point de vue

Zoom sur le château

Très prochainement auront lieu les travaux de rénovation du bâtiment "château" et donc sa reconversion en deux gîtes, et plusieurs salles d'exposition.

Les travaux ont été scindés en 7 lots et confiés aux entreprises suivantes:

Maçonnerie	Forastier
Plâtrerie-peinture	Tognetty
Menuiserie	Charre
Carrelage	ECTM
Ferronnerie	CTSI
Électricité, chauffage	Bonnefon
Plomberie	Charbonnier

Ces travaux dureront 5 mois et ne se feront pas sans occasionner quelques nuisances: En effet, sur la place seront installées une grue et une benne pour la réception des gravats.

Le stationnement des voitures ne sera donc plus possible sur la place pendant cette période. Il pourra se faire sur le boulevard.

Nous demandons une nouvelle fois aux riverains beaucoup d'indulgence pour tout ces désagréments et nous les remercions par avance pour leur collaboration.

Vie et Actes du Conseil Municipal

Conseils municipaux : 21 janvier, 9 février, 18 mars

Décisions du Conseil Municipal :

- * Adhésion à l'ANEM (association nationale des élus de montagne)
- * Participation à l'étude « Pays d'Art et d'histoire »
- * Vote du taux des taxes (Habitation, Foncier bâti et non bâti)
- * Vote du compte administratif
- * Clôture de l'enquête publique (carte communale et assainissement)
- * Choix des entreprises pour le château

Travaux achevés :

- * Bâtiment "toilettes" sur le parking Sainte Reine.
- * Pose d'une rambarde devant la mairie
- * Réfection du mur du chemin neuf
- * Réfection conduite d'eau (du réservoir vers le village)

Nos piscines

Nous profitons de ce bulletin pour informer ou rappeler que sur notre commune une réglementation est en vigueur pour le remplissage en eau des piscines en dur ou démontables

Toute piscine doit être remplie avant le 15 mai .

Après cette date, le remplissage fera l'objet d'une demande caractérisée au service de l'eau à la Mairie qui, suivant le débit des sources et la réglementation départementale en vigueur, l'autorisera ou non .

Cette réglementation s'applique également aux petites piscines gonflables de faible volume hors sol.

Des pénalités importantes sont prévues pour tout contrevenant à ces dispositions.

Merci de votre vigilance.

Secrétariat de Mairie : Tél/Fax : 04 75 52 41 69
mardi et mercredi matin de 8H30 à 12H00, vendredi de 14H00 à 18H00

Ramassage des ordures ménagères :
Le mardi matin

Permanence des élus :

Mr Floribert (Maire) :	le vendredi et mercredi 14 avril, 12 mai et 9 juin	de 17H00 à 18H30 de 17H00 à 19H00
Mr Bosquet (1er Adjoint)	samedi 17 avril, 15 mai et 19 juin	de 11H00 à 12H00

CALENDRIER

les amis de l'école ...":

Fête de fin d'année le samedi 26 juin, avec repas et animation.

"La Pie sur l'Amandier":

Assemblée Générale le 09 avril à 18h. Tout le monde est invité.

Concert 17 juillet à 21h musique traditionnelle
« Québec Bayou Express »

buvette: avec exposition de peinture
ouverte le dimanche 14H-18H

(à partir de fin mars, exposition de tableaux de France CHEVALIER

Opération « de ferme en ferme »: 24 et 25 avril,
ferme-chèvrerie le Serre Pointu, journées portes
ouvertes avec dégustation gratuite

naissances

- Chez M Fialon et J-L Ferroussier:
Noélie (06/12/03)
- Samuel, petit fils de Cécile Chevret,
(14/01)
- Lisa, arrière petite fille de Lucienne
Trinquet. (06/02)

décès

Jacques Harnis BERNARD

dépôt et publication : Mairie d' Aubignas
n° SIRET : 21070020900013
Code APE : 751 A
tirage : 200 exemplaires

DOSSIER

Mise en place d'un SPANC
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Qu'est-ce qu'un assainissement non collectif? (ANC)
C'est une installation qui récupère et traite les eaux usées
domestiques pour protéger la santé publique et
l'environnement.

Trois phases: la collecte: eaux vannes (W.C.), eaux
ménagères (cuisine, salle de bain). Eaux pluviales = interdites.

Le prétraitement: fosse toutes eaux ou fosse
septique et bac dégraisseur.

Le traitement: épandage souterrain ou lit
filtrant. Rejet direct au fossé et puits perdu = interdit.

Pourquoi un SPANC?

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les communes ont pour
obligation de prendre en charge le contrôle technique des
installations d'ANC au plus tard le 31 décembre 2005.

Rôle du SPANC:

Contrôle des dispositifs neufs

Avant travaux: formulaire de demande
d'installation d'ANC (avant le dépôt du permis de construire)

Après travaux: vérification de la conformité.

Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des
dispositifs existants.

La commune a du faire établir un schéma d'assainissement,
soumis à enquête publique (la notre s'est déroulé du 25/01/05
au 25/02/05). Ce schéma détermine les zones à
assainissement collectif et celles à assainissement non collectif.
Le service nécessitera du personnel compétent (technicien). Il
aura un coût qui sera facturé à l'usager par le biais d'une
redevance.

Une façon de diminuer ce coût sera peut être de créer ce
service sur une échelle plus étendue qu'une seule commune,
dans notre cas la compétence pourrait être transférée à la
Communauté de communes « Rhone Helvie »

À vous la parole

L'étude sur la pluviométrie d'Aubignas a été réalisée par Martine et Paul LE COZANNET
d'après des relevés effectués depuis 1997 (feuillet suivant)

Dictons de l'Ardèche à propos de la pluie...:

Janvier d'eau chiche, fait le paysan riche.

Pluie de Mars, Pisse de renard.

Quand il pleut en Avril, il tombe de l'or pour la terre.

S'il pleut en Mai, le laboureur est satisfait.

Juin pluvieux fait le laboureur heureux.

Quand il pleut en Août, il pleut miel et bon moût

Mais s'il fait beau toute l'année, nous en serons bien enchantés!!!